

Charte de l'Inter-Assoc Romande de GN

Cette charte a pour but de définir le fonctionnement de l'Inter-Assoc, qui réunit les acteurs liés au monde du Jeu de Rôle Grandeur Nature (GN) en Suisse Romande.

A qui s'adresse-t-on ?

L'Inter-Assoc souhaite réunir les associations, entreprises, ou autres groupes à but non-lucratif qui regroupent des GNistes Romands, ou qui organisent des GNs en Suisse Romande, ou qui organisent d'autres événements destinés tout ou en partie aux GNistes Romands.

Quels sont les buts ?

Le premier but de l'Inter-Assoc est de réunir régulièrement ses membres afin de définir le calendrier des événements et d'éviter les conflits autour des disponibilités des dates. Ces réunions servent aussi de plateformes d'échange d'idées et de résolution de problèmes.

Le second but est de collecter et mettre à disposition des informations pour les organisateurs et les GNistes Romands. Tels qu'un calendrier des événements, une liste de lieux potentiels pour organiser des GNs, ou tous autres éléments utiles.

Comment peut-on en faire partie ?

Les groupes d'organisateur souhaitant faire partie de l'Inter-Assoc peuvent simplement venir lors de la prochaine réunion prévue afin de se présenter aux autres membres et devenir ainsi membre à leurs tours.

Les associations à but non-lucratif ont directement accès aux moyens de communications de l'Inter-Assoc sur envoi de leurs statuts et à la condition de se présenter lors de la prochaine réunion.

Quand on lieu les réunions ?

L'Inter-Assoc se réunit tous les six mois, généralement en juin et en décembre. La date et le lieu de chaque réunion sont décidés lors de la réunion précédente, puis communiqués à l'ensemble des membres.

En hiver nous nous réunissons en principe à Lausanne. En été c'est l'un des membres qui nous accueille dans sa région.

Peut-on être présent si l'on n'est pas organisateur ?

Les réunions en elle-même sont réservées aux organisateurs, de plus chaque membre ne peut envoyer que deux représentants au maximum afin d'éviter de surcharger les débats.

Néanmoins, après chaque réunion a lieu une partie récréative ouverte à tous. En été il s'agit des « Grillades des GNistes » et en hiver du « Pot des GNistes ». Lors de ce dernier, il est possible pour chacun de venir présenter ses idées et projets à toutes les personnes présentes.

Qui gère tout cela ?

L'Inter-Assoc n'est ni une association, ni une fondation, ou quoi que ce soit de ce genre. Il n'y a pas de comité pour gérer son fonctionnement, simplement quelques personnes motivées qui s'assurent que les réunions ont bien lieu et qui conservent les informations à échanger.

Quels sont vos moyens d'échanges d'informations ?

Un site internet existe afin d'annoncer tous les événements, pour nous présenter et nous contacter, il se trouve à l'adresse www.gn-romandie.ch. Ceci permet de regrouper les GNs et autres événements des membres sur un seul calendrier, tout en y ajoutant les GNs intéressants organisés dans les pays voisins et ailleurs.

Un emailing réservé aux membres de l'Inter-Assoc permet de transmettre rapidement des informations. Cet emailing est prévu pour les communications entre membres et l'annonce des événements, il n'est pas prévu pour de longue discussion entre membre.

Et que comptez-vous faire de plus à l'avenir ?

Le futur de l'Inter-Assoc est avant tout lié à ses membres. Ce sont eux qui organisent des GNs et autres événements, et c'est pour eux que l'Inter-Assoc existe.

Bien sûr on peut imaginer beaucoup de projets pour faire avancer la représentation du Jeu de Rôle Grandeur Nature en Suisse Romande, mais pour concrétiser ces projets il faut aussi trouver des personnes motivées prêtes à s'investir dans l'Inter-Assoc.

Il sera alors temps de parler d'apporter plus de soutien aux nouveaux groupes d'organisateur émergents ; de créer notre propre site internet ou plateforme d'échanges en ligne ; d'améliorer nos contacts avec les organisateurs de Suisse Allemande ou de France voisine ; ou de faire mieux connaître l'Inter-Assoc, et à travers elle ses membres qui font vivre le GN en Suisse Romande.

Accepté lors de la réunion Inter-Assoc du 15 juin 2019